Niveau "sécurité renforcée risque attentat"

Afin de renforcer notre vigilance et de réduire les vulnérabilités liés au procès très sensible des attentats de novembre 2015, le Premier ministre a décidé, tout en restant au niveau "sécurité renforcée risque attentat", de renforcer la mise en œuvre de notre posture en activant des mesures de type "batimentaire" à compter du 1er septembre 2021.



L'adaptation de cette posture met ainsi l'accent sur :

- la restriction des activités aux abords des organes de presse, des lieux de culte, des bâtiments officiels, des locaux relevant du ministère de la Justice, des lieux culturels ainsi que les commissariat de police et brigade de gendarmerie.

Cette mesure s'ajoutent aux déclinaisons locales sur la sécurité :

- des bâtiments publics,
- des sites touristiques et des transports publics de personnes
- des espaces de commerce des activités relancer et des lieux réouverts au public.

Afin de garantir l'application la plus juste des mesures du plan Vigipirate, les services du Préfet des Yvelines ont réalisé un livret ci-dessous.

Liens utiles
Livret Vigipirate 2021